



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GUIDE ACADÉMIQUE

L'ÉCOLE DU DEHORS

Juin 2025

Édito

Depuis quelques années, l'École du dehors est une modalité d'enseignement qui rencontre un succès grandissant dans l'académie de Strasbourg. Notre territoire offre en effet des espaces naturels variés et de nombreux partenaires institutionnels et associatifs désirent s'engager en ce sens à nos côtés. Afin d'accompagner au mieux les membres de la communauté éducative dans la mise en œuvre de cette pratique, nous vous proposons ce guide académique.

Dans un contexte où les élèves sont de plus en plus sédentaires et exposés aux écrans, il est de notre responsabilité collective de promouvoir l'éducation à la santé, de renforcer les liens avec la nature et de favoriser le développement de compétences collaboratives et psychosociales à travers des situations concrètes et motivantes. L'École du dehors constitue également un levier pertinent pour agir en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons.



Préparée rigoureusement en définissant des objectifs précis, en déclinant des activités d'apprentissages qui complètent celles menées en classe, et en concevant des modalités d'évaluation explicites, cette démarche permet aussi de renforcer les acquis des élèves en sciences et dans les domaines fondamentaux. Lorsqu'elle est pratiquée régulièrement, l'École du dehors offre ainsi une réponse pertinente à des enjeux éducatifs majeurs.

Ce guide rappelle notre cadre d'action, différentes précautions à prendre, tant du point de vue de la sécurité que des apprentissages, et renvoie à des ressources actualisées. S'appuyant sur une étude de terrain conduite auprès d'acteurs engagés dans une pédagogie de l'extérieur, fondée sur des observations de séances et des entretiens, il pourra vous accompagner dans la mise en œuvre de cette modalité d'enseignement.

Le congrès de l'AGEEM qui se tiendra à Colmar en juillet prochain sur le thème de l'éducation au développement durable en maternelle, la parution du nouvel agenda de la Ligue contre le cancer distribué aux élèves de CM2 qui aborde les liens entre la santé et les activités en plein air, notre ambition partagée de former les élèves à un usage raisonné des écrans dans leur quotidien, le travail mené avec les parents pour renforcer l'alliance éducative, l'engagement des collectivités pour construire des écoles toujours plus ouvertes sur l'extérieur, ou encore notre démarche académique de labellisation E3D, sont autant d'initiatives qui encouragent le développement de cette pratique.

Vous remerciant toutes et tous pour votre engagement quotidien au service du bien-être et de la réussite de nos élèves, je vous assure de tout mon soutien.

Olivier Klein
Recteur de l'académie de Strasbourg

Contexte de l'étude

La pratique de l'École du dehors suscite un intérêt plus marqué ces dernières années, notamment après les confinements liés aux crises sanitaires. À ce contexte s'ajoutent des problématiques scientifiques et sociétales qui mobilisent le milieu éducatif pour sensibiliser les élèves et les citoyens à l'impérieuse nécessité de préserver la biodiversité ainsi que notre environnement, et de lutter contre le changement climatique.

La demande de formations pour enseigner hors les murs, s'est exprimée au sein des circonscriptions, aussi bien de la part d'enseignants engagés dans ce dispositif que de ceux aspirant à en connaître davantage les modalités. Les missions départementales « Sciences et EDD » des deux départements de l'académie de Strasbourg ont alors entrepris une étude à partir d'un échantillon de pratiques identifiées, en milieu rural et urbain, à différents niveaux d'enseignement. Des observations *in situ* et des entretiens avec les enseignants et les partenaires ont permis de recueillir les potentialités de cet enseignement, d'identifier des points de vigilance et de recenser des ressources.

Ce document vise à fournir aux enseignants et aux équipes de circonscription un cadre de référence pour la mise en place de l'École du dehors. Il précise les objectifs pédagogiques de la démarche, les conditions de mise en œuvre, les recommandations en matière d'organisation et de sécurité. Il sert également d'appui pour une bonne collaboration avec d'éventuels partenaires associés à cette modalité d'enseignement.

Qu'est-ce que faire classe dehors ?

Il s'agit d'une pratique d'enseignement réfléchi, organisée et régulière se déroulant dans un espace de nature proche de la classe, dans l'enceinte de l'école ou à proximité. Cette pratique prend appui sur l'ensemble des domaines d'apprentissage inscrits dans les programmes en vigueur. L'enseignement en extérieur s'inscrit pleinement dans la continuité des enseignements dispensés en classe. Il ne saurait être assimilé à une sortie scolaire ponctuelle, mais bien à un dispositif pédagogique à part entière.

Le choix du lieu est un élément clé du processus d'apprentissage pour mettre en contexte les savoirs et leur donner sens : les élèves observent, explorent, testent et comprennent les phénomènes qu'ils étudient. L'enjeu est d'ancrer ces apprentissages dans le réel et de les reconnecter au vivant. L'espace stimule et encourage la curiosité, l'imagination et le questionnement des élèves.

L'École du dehors favorise l'engagement des élèves et le développement de compétences transversales dans une dynamique d'expérimentation et de coopération, tout en renforçant l'apprentissage des fondamentaux.



Les élèves de CP / CE1 de l'école primaire de Friesen travaillent sur la mesure de longueurs. Ils ont créé une règle en marquant des graduations à l'aide d'une allumette comme étalon. Cette règle a ensuite été utilisée pour mesurer les circonférences des arbres.

Cadre de mise en oeuvre de l'École du dehors

1. CHOIX DU LIEU

Le lieu choisi pour la mise en oeuvre de l'École du dehors gagnera à être situé à **proximité de l'établissement scolaire** afin de faciliter l'organisation des déplacements et d'assurer la sécurité des élèves.

- La cour d'école : une sortie simple sans trajet ni autorisation
- Le parc urbain, les jardins : un coin de nature dans la ville
- La forêt, les prés, les champs, les abords de cours d'eau : la biodiversité à portée de main.

POINTS DE VIGILANCE

- **Les arrêtés municipaux et préfectoraux.** Communes et préfetures peuvent avoir pris des arrêtés en lien avec des dangers potentiels concernant certaines pratiques (faire du feu par exemple) ou l'accès à certains lieux (plan d'eau, forêt à cause de chute de branches...). Attention également aux alertes météo.
- L'utilisation d'un terrain à des fins pédagogiques est soumise à l'accord préalable de son propriétaire.
- **Lorsque le terrain est communal**, une autorisation écrite de la collectivité propriétaire est requise.
- **Lorsque le terrain est privé**, une convention d'utilisation doit être établie avec le propriétaire. Cette convention doit être signée par le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) et une copie sera adressée au directeur d'école ainsi qu'à l'Inspecteur de l'Éducation nationale (Modèle de convention en annexe).

2. RÉGLEMENTATION

L'École du dehors peut se pratiquer lors de sorties régulières ou occasionnelles dans des lieux offrant des ressources naturelles ou culturelles. Si elles sont régulières, ces sorties sont inscrites à l'emploi du temps. Dans les deux cas, elles sont **autorisées par le directeur**, avec information à l'IEN. Le directeur s'assure que le **projet pédagogique** est clairement défini et que toutes les formalités administratives sont respectées.

Les sorties organisées dans le cadre de l'École du dehors sont obligatoires pour tous les élèves. Elles se déroulent sur le temps scolaire et peuvent comprendre la pause méridienne.

- Inscription sur l'application SortieSco
- Autorisation du directeur pour tous les adultes accompagnateurs (parents, intervenants, partenaires...)
- Information à l'IEN
- Information aux parents
- Obligatoirement gratuite
- Assurance individuelle des élèves facultative mais fortement recommandée
- Assurance responsabilité civile et individuelle des accompagnateurs bénévoles fortement recommandée



Lecture de paysages à proximité du village, avec les élèves de cycle 3 de l'école de Waldhambach.

ENCADREMENT MINIMUM DÉFINI PAR LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

MATERNELLE - sorties obligatoire et facultative	ÉLÉMENTAIRE - sorties obligatoires
<p>Jusqu'à 16 élèves : enseignant + 1 adulte. Jusqu'à 24 élèves : enseignant + 2 adultes. Jusqu'à 32 élèves : enseignant + 3 adultes. Les ATSEM peuvent compter dans l'encadrement si autorisation de la municipalité.</p>	<p>Déplacement à pied ou en car spécialement affrété ne dépassant pas la demi-journée : enseignant seul pour une classe minimum.</p> <p>Déplacement avec un transport public dépassant la demi-journée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 30 élèves : enseignant + 1 adulte • Jusqu'à 45 élèves / au-delà de 30 élèves : enseignant + 2 adultes (+ 1 adulte pour 15 élèves)
<p>Les personnels AESH (individuels ou mutualisés) ne comptent pas dans l'encadrement. Les volontaires en services civiques ne comptent pas dans l'encadrement.</p>	

Attention : la démarche de l'École du dehors peut amener à des déplacements de moins d'une demi-journée, dans des endroits présentant des risques accrus (bordure de rivière, points d'eau, forêts...) qui doivent inciter à renforcer l'encadrement. Les tiques infectées par la bactérie *Borrelia*, nombreuses dans notre région, peuvent transmettre la maladie de Lyme.

Avec les plus grands, il est possible d'explorer différents lieux, à pied, contribuant par la même aux APQ et à l'Éducation à la santé (Cf. Agenda Santé).

NB : la cour de l'école est le premier lieu d'exploration qui offre souvent de nombreuses pistes d'activités.

EQUIPEMENT		
Sac de l'enseignant	Matériel collectif	Sac de l'élève
<p>Trousse à pharmacie*</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consignes en cas d'urgence • Antiseptique • Compresses • Pansements, bandes, écharpe, ciseaux • Médicaments concernant PAI • Gants jetables • Cahier d'appel • Projets d'accueil individualisés • Numéros d'urgence : école, familles, secours • Gourde • Sécateur et gants 	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon d'eau • Savon de Marseille • Essuie-main • Papier toilette • Sacs poubelle • Bâche imperméable • Jumelles, loupes • Boîtes-loupes • Mètre mesureur • Appareil photo • Outils de jardinage • Planchettes + pinces • Feuilles et crayons 	<ul style="list-style-type: none"> • Gourde • Casquette • Coupe-vent imperméable • Une tenue adaptée à l'activité et à la saison
<p>*Source : Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale BO Hors-série N°1 du 6 janvier 2000</p>		

Points de vigilance quant à la sécurité



- Les endroits fréquentés peuvent exposer les élèves sujets à des allergies respiratoires (liées à la pollinisation) ou à des dermatites de contact causées par des plantes. La signalisation de présence de chenilles processionnaires qui provoquent démangeaisons et allergies est à prendre en considération. Les morsures de vipère ne sont pas exclues.
- Il importe de prendre en compte les mentions signalées dans les **PAI** (Projet d'accueil individualisé) et d'emporter un exemplaire du document avec les traitements associés.
- **Un téléphone portable** avec les numéros d'urgence et les contacts téléphoniques des parents sont à conserver sur soi lors des sorties. Vérifier la couverture en téléphonie mobile.



- Les élèves sont souvent tentés de ramasser des bâtons et de les manipuler sans prendre en considération le danger que cela peut représenter pour les personnes à proximité.
- Il est impératif de veiller à la stabilité des installations ou constructions mises en œuvre.
- **À noter que l'octroi de « permis couteau » ou de « permis feu » aux élèves est proscrit dans le cadre de l'Éducation nationale.**

Préconisations pédagogiques

Chaque sortie s'inscrit dans une démarche pédagogique visant des apprentissages disciplinaires et transversaux, en lien direct avec les programmes scolaires. Comme pour toute séance d'apprentissage, il appartient à l'enseignant de consigner les objectifs dans ses documents de préparation (cahier-journal notamment), en précisant les compétences visées et travaillées, le déroulement détaillé des activités prévues, les moyens pédagogiques et matériels mobilisés.

<p>Un cadre sécurisé</p>	<ul style="list-style-type: none">• Évaluer les risques du lieu et définir le périmètre potentiel d'actions.• Définir l'organisation matérielle, temporelle et spatiale.• Définir les règles de sécurité à respecter et de comportement à adopter.• S'assurer de la propreté et de l'hygiène du lieu, public ou privé.• Instaurer une culture du respect de la nature et de sa diversité.• Une vigilance permanente s'impose au cours des activités.• Tous les élèves doivent rester visibles.
<p>Des espaces dédiés</p> <p>« Apprendre dehors, enseigner dehors ! »</p>	<ul style="list-style-type: none">• Choisir les lieux pour leur potentiel pédagogique.• Veiller au temps de déplacement.

<p>Associer et communiquer</p> <p><i>« Régularité, donc proximité ! »</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les parents : objectifs, modalités, plus-value d'un enseignement hors les murs. • Favoriser l'engagement des parents : les associer à la mise en œuvre de l'action. • Expliciter aux élèves l'intention pédagogique, les comportements attendus. • Associer les élèves à l'organisation et à la logistique de la séance. • Définir le rôle du partenaire éventuel lors de ses interventions et veiller à garantir l'adéquation avec l'apprentissage visé et les programmes scolaires.
<p>Un processus d'enseignement organisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Construire le projet pédagogique l'École du dehors en identifiant la plus-value attendue. • Articuler des séances adaptées à l'espace classe avec des séances externalisées en favorisant la continuité et le transfert des apprentissages. • Définir une programmation rigoureuse des apprentissages tout en permettant une adaptation aux observations, aux découvertes et aux questionnements des élèves. • Inscrire l'École du dehors comme action dans le projet d'école si cette modalité d'enseignement concerne plusieurs classes et répond à un des objectifs.

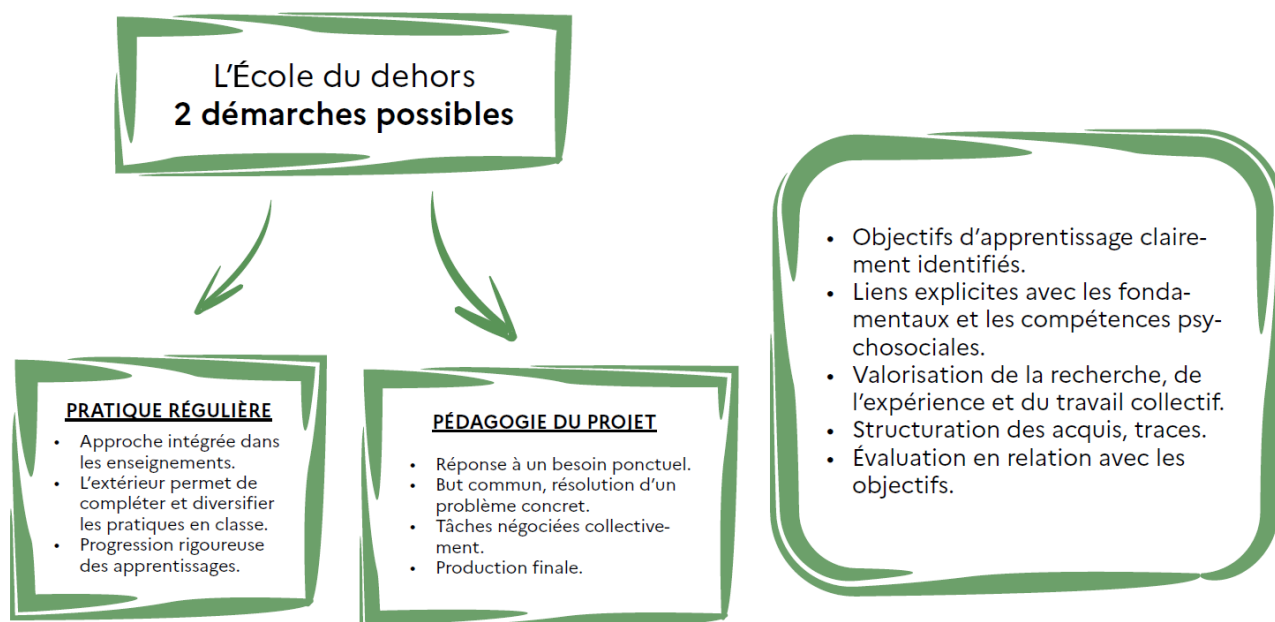


Les élèves de grande section et de CP de l'école primaire de Rossfeld observent les étapes du développement d'un végétal sur un saule planté en automne 2023 dans l'espace nature.

<p>Construire des apprentissages</p> <p><i>«Faire l'École du dehors, c'est d'abord FAIRE L'ÉCOLE »</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les compétences susceptibles de se développer plus aisément en extérieur (compétences scientifiques, psychosociales, citoyennes et liens explicites avec les apprentissages fondamentaux). • Intégrer systématiquement l'École du dehors dans une séquence d'apprentissage et identifier les phases spécifiques à mener en extérieur. • Privilégier des activités amenant les élèves à interagir, se questionner, émettre des hypothèses, mobiliser les ressources à disposition, prélever de l'information. • Stimuler l'imagination des élèves, développer leur curiosité, les guider vers la découverte des lieux, les outiller en développant des compétences méthodologiques. • Aiguiser l'observation des élèves par des tâches spécifiques comme le dessin d'observation. • Prévoir, sur site ou en différé, les traces à produire, des temps de structuration, de consolidation et d'institutionnalisation. • Utiliser un logo sur les cahiers, affichages, etc... pour contextualiser l'apprentissage.
<p>Évaluer et valoriser les acquis et les progrès</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des outils de suivi de la progression des apprentissages. • Évaluer la plus-value du dispositif. • Reconsidérer les modalités d'évaluation (observation, auto-évaluation, évaluation collective, orale...). • Formaliser les acquis au LSU
<p>Partager l'expérience</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentations inter-classes • Exposition, chorale, mise en scène, lectures, défis scientifiques.
<p>Solliciter un accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation spécifique sur l'École du dehors • Accompagnement par l'équipe de circonscription ou la mission départementale « Sciences et EDD » • Interventions ponctuelles d'un partenaire

Plus-value observée pour l'enseignement

L'École du dehors présente une réelle opportunité pour restaurer la relation des élèves à la nature et au réel, s'engager dans **une pédagogie de la curiosité**. Tous les domaines d'apprentissage peuvent être investis. Le travail sur l'oralité est facilité par un environnement vaste et ouvert. Les élèves se montrent investis, motivés et attentifs. Le climat de classe peut être amélioré par une pratique régulière de l'École du dehors.



Place des partenaires

Les parents participent régulièrement, et si besoin, au taux d'encadrement. Ils sont régulièrement informés des activités menées dans le cadre de l'École du dehors. Leur implication participe au renforcement de l'alliance éducative.

Différents partenaires peuvent être sollicités pour accompagner un enseignant dans la pratique de l'École du dehors. Les partenaires concernés peuvent être institutionnels (municipalité, collège de secteur, ONF, université, MSA...) ou associatifs (Ariena, Maison de la nature, OCCE...). **Si l'un d'eux est associé à la pratique de l'École du dehors, l'enseignant veillera à ce que celui-ci s'inscrive parfaitement dans le cadre et les préceptes pédagogiques évoqués dans cette note.** On signalera toute dérive ésotérique ou spirituelle (parler aux esprits de la forêt, embrasser les arbres...) qui n'a pas sa place dans le cadre d'un enseignement scientifique adossé à l'École du dehors. Plusieurs partenaires locaux partagent pleinement les objectifs de l'Éducation nationale.

L'implication d'un partenaire, sur le temps scolaire, doit être envisagée dans une **logique de coopération (co-construction du projet, co-intervention, co-évaluation)** et en aucun cas dans l'esprit d'une « délégation d'enseignement ». Des prolongements peuvent avantageusement être mis en œuvre avec le périscolaire, dans le cadre de l'Éducation au développement durable ou des activités scientifiques, citoyennes, culturelles.

Ressources

Retrouvez l'ensemble des ressources sur le site académique ou via le QR code.



CONVENTION D'UTILISATION D'UN TERRAIN POUR LA PRATIQUE DE LA « CLASSE DEHORS »

Convention entre les soussignés :

Madame / Monsieur, demeurant....., d'une part

Et

L'école, représentée par Mme / M., directeur
académique des services départementaux de l'Éducation nationale du, d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Objet :

Dans le cadre de la pratique de la « Classe Dehors », la présente convention a pour objet de permettre l'utilisation de la parcelle de madame / monsieur....., parcelle sise à (lieu-dit) et cadastrée sous le numéro, par des classes de l'école de, classes encadrées par leur enseignant(e), ainsi que des accompagnateurs, sur la portion de terrain décrite au plan ci-joint en annexe.

Article 1 :

Mme / M., propriétaire de la portion de terrain sur les parcelles :
Section, n° et, situées sur la commune de, consent à ce que des classes
encadrées puissent utiliser la portion de terrain citée ci-dessus, à des fins pédagogiques.
La portion du terrain est mise à disposition gratuitement.

Article 2 :

L'école..... de s'engage à ne pas impacter la parcelle par des transformations et à la remettre en état de propreté à chaque passage.

Pour sa part, le propriétaire s'engage à laisser s'effectuer les travaux d'entretien et d'aménagement qui seront décidés dans le cadre de la valorisation pédagogique de ce terrain et à les respecter.

Article 3 :

La responsabilité civile et administrative des parties et des bénéficiaires est répartie comme suit :

- L'école a souscrit un contrat d'assurance « établissement », auprès de, sous le numéro.....
- le / la propriétaire est titulaire d'une assurance en responsabilité civile

Article 4 :

Les signataires s'engagent à s'informer mutuellement de tout événement ou incident relatif au terrain sus-désigné, et qui pourrait mettre en cause la sécurité des élèves.

Article 5 :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Pour la dénoncer, chacune des parties devra respecter un préavis de trois mois.

Signatures des parties précédées de la mention « Lu et Approuvé »

Fait à, le

Le / la propriétaire

Le Directeur académique
Des services départementaux
De l'Éducation nationale
Du



ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*



©Véronique Piaux

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

6 RUE DE LA TOUSSAINT 67000 STRASBOURG

TÉL : 03 88 23 37 23

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Bas-Rhin (67)

Accueil téléphonique : 03 88 45 92 92
Accueil du public : 8h30/12h - 13h30/17h
Courriel : ce.ia67@ac-strasbourg.fr
Adresse : 65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Haut-Rhin (68)

Accueil téléphonique : 03 89 21 56 56
Accueil du public : 8h30/12h - 13h30/17h
Courriel : ce.ia68@ac-strasbourg.fr
Adresse : 52-54 avenue de la République
68017 Colmar Cedex

www.ac-strasbourg.fr

[@acstrasbourg](https://www.instagram.com/acstrasbourg)

